

**1^{ère} réunion du comité de pilotage sur la mise en œuvre des
rythmes scolaires à la Mairie de VANVES
13 novembre 2014**



Etaient présents : M. Coste, adjoint au maire en charge de l'Education, M. Martin, conseiller municipal au périscolaire, M. Martin, Directeur du Service Education, M. Juppin, adjoint du Directeur du service Education, directeurs/directrices et enseignants d'école (Gambetta, Marceau, Cabourg), 5 représentants de parents d'élèves : 2 représentants API, 2 représentants Fcpe et 1 représentant Les Indépendants, des Directeurs/directrices d'accueil de loisirs/animateurs de maternelle et élémentaire, une Atsem, et l'Inspectrice de l'Education Nationale, Madame Leroy-Warin.

L'objectif de ce comité était de faire un premier bilan d'étape suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à Vanves.

Il y aura 3 comités : novembre, mars et juin (2015).

L'ensemble des participants a salué le travail de M. Martin et de son équipe, la rentrée s'étant globalement bien passée dans toutes les écoles. L'Inspectrice a souligné que le dispositif Vanvéen jouit d'une excellente réputation au sein du département.

L'API a également tenu à saluer l'énergie de l'ensemble des acteurs en amont et lors de la mise en œuvre de la réforme. Cependant elle appelle à une vigilance pour qu'un tel niveau d'investissement ne fasse pas courir le risque d'un épuisement des intervenants sur lesquels repose le dispositif. Les enjeux au niveau de la définition des projets, du sens que chacun donne à son action, et l'importance de la communication et de la coopération entre tous les acteurs, comme conditions sine qua none de la réussite de la réforme, ont été mis en exergue.

M. Martin a projeté un support de présentation, annexé au présent compte-rendu et consultable sur le site de l'API www.api-vanves.fr : Il y a 2200 enfants sur la ville environ, 1840 vont aux NAP (84%). En élémentaire : 91% de fréquentation et en Maternelle : 73%. 171 activités (NAP) sont proposées. Les NAP sont assurées majoritairement par des animateurs de la ville (59).

Il est ressorti les points suivants :

- **En élémentaire**, l'organisation des NAP se déroule globalement bien. Les enfants ont su s'adapter et apprécient certaines NAP notamment aux contenus originaux. Il est, toutefois, constaté une fatigue accrue des enfants source d'une certaine déconcentration sur la fin de semaine. La suppression de la pause du mercredi (une journée à la maison ou au centre mais sans école) pourrait contribuer à expliquer ce phénomène. Les enseignants déplorent le fait de ne plus pouvoir travailler dans leur classe après l'école.

- **En maternelle** : le constat de fatigue est plus important encore. Les questions du rythme (avec de nombreuses transitions), et du contenu des activités (qui nécessitent parfois un effort de concentration supplémentaire pour les plus petits) sont posées. Il y aurait chez les plus jeunes des difficultés à se repérer dans le temps sur la journée et la semaine. L'importance de respecter le sommeil et un réveil échelonné est mise en avant. La mairie nous assure que des consignes sont données en ce sens.

Selon les enseignants, des jeux de manipulation, d'imagination peuvent suffire. M. COSTE insiste sur le fait que les parents attendent de la mairie qu'elle propose des activités de qualité. Les représentants API font valoir que l'essentiel pour les parents est de savoir que leurs enfants sont entre de bonnes mains avec des professionnels qualifiés. L'idée d'avoir des ambitions modestes en termes de réalisation au cours de l'activité leur convient parfaitement. Des intervenants NAP font valoir que l'on peut concilier une ambition modeste en termes de réalisation et un objectif pédagogique élevé. L'exemple du bon développement de l'enfant grâce à des jeux de manipulation simple est donné. La mairie s'engage à mener une réflexion sur le sujet du contenu des activités pour les plus petits avec les animateurs. L'API demande à ce que la possibilité de « glisser » de la NAP vers un jeu moins formalisé soit généralisée à l'échelle de la commune pour les maternelles.

Une demande de la FCPE est présentée à la mairie dans le sens d'une limitation du nombre d'intervenants « NAP » pour un groupe d'enfants donné : Le même intervenant pourrait-il assurer l'ensemble des NAP sur la semaine pour un ou deux cycles ? La mairie s'engage à examiner cette proposition d'ici au prochain comité.

Enfin, la réorganisation des NAP, de 13h30 à 15h00, est avancée comme nouvelle piste de réflexion par la FCPE : les TPS/PS pourraient aller à la sieste et retrouver leur enseignant à 15h00. Seuls les MS/GS iraient aux NAP dans le prolongement du temps de midi. Les pics d'attention de 15h/16h seraient ainsi préservés et réservés aux temps scolaire.

Les participants actent cette demande à examiner. Mme Leroy-Warin précise que la modification du PEDT (Projet Educatif De Territoire), établi pour 3 ans, n'est possible qu'à l'issue d'une année. De ce fait les propositions devraient être faites avant le conseil municipal de juillet 2015 pour être étudiées. A ce jour l'API n'a pas de position sur le sujet d'une telle réorganisation et devra consulter les parents pour se positionner.

En attendant d'éventuels changements de fond, l'API a formé l'espoir qu'après un temps de rodage, une appropriation des changements par tous les acteurs et une bonne communication entre eux, puisse permettre d'atténuer les effets en termes de fatigue notamment chez les plus jeunes.

Sur le Temps d'accompagnement scolaire/coup de pouce : un sureffectif a été constaté dans certaines écoles qui peut nuire à la prise en charge efficace des devoirs ou leçons des enfants, et particulièrement des enfants en difficulté scolaire. La mairie indique qu'elle a conscience du problème et que des recrutements sont en cours.

La communication des acteurs entre eux et à destination des parents pourrait être améliorée : Les problèmes posés par l'utilisation des mêmes espaces et du même matériel par différents intervenants illustrent bien ce point. Il est important, pour que les enfants s'y retrouvent, que les règles qui régissent leur usage ne soient pas trop différentes sur les points les plus importants (interdits formels par exemple).

Les actions obtenues à mettre en œuvre par tous les acteurs :

- **présentation des NAP avec titre et sous-titre, lieu d'intervention et prénom de l'animateur ou nom de l'organisme, diffusion aux parents et aux enseignants**
- **diffusion du calendrier NAP pendant les vacances qui précèdent le changement de cycle (diffusion par mail aux parents, mise en ligne sur le portail de la mairie et affichage sur les panneaux des écoles)**
- **étudier la possibilité de ne pas placer les NAP sportives les jours où il y a déjà sport à l'école**
- **s'assurer que la même personne fasse l'endormissement et le réveil des TPS/PS**
- **garantir un investissement particulier des directeurs de centre pour assister et former les personnels nouvellement recrutés pour les NAP**
- **TAS : dédoubler les classes, et donc recruter plus d'animateurs ou enseignants, pour que le TAS vise à encadrer 10 à 12 enfants max**
- **communication de la charte de bonne utilisation des locaux et du matériel, signée entre les enseignants et les animateurs, et veiller à son respect**
- **organisation de réunions entre animateurs et enseignants pour fluidifier la coordination. Une formation est proposée conjointement aux deux publics par l'Education Nationale**
- **l'API souhaiterait que les NAP soient systématiquement matérialisées dans les classes sous forme d'étiquettes au tableau (comprenant le nom de l'activité et de l'intervenant) et intégrées par les enseignants dans la présentation qu'ils font aux enfants de leur journée et de leur semaine**